

ARRETÉ N° 2017-061

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L.719-1 et D.719-1 à D.719-40

Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu les statuts de l'UFR de sciences

Vu la note d'information en date du 16 octobre 2017 relative au renouvellement des représentants des étudiants au sein du conseil de l'UFR de sciences

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue de renouveler l'ensemble des représentants des étudiants (usagers) au sein du conseil de l'UFR de sciences, se dérouleront le :

Jeudi 23 novembre 2017
de 9 heures à 16 heures (sans interruption)

ARTICLE 2 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

Affichage des listes électorales :

- à partir du Mardi 31 octobre 2017

Date limite de dépôt des candidatures :

- le Jeudi 9 novembre 2017 jusqu'à 16 heures.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à Madame la Directrice de l'UFR de sciences, pour organiser le déroulement des élections, et notamment pour la constitution du bureau de vote.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage sur le site de l'UFR de sciences, et sur le site internet de l'université. Il tient lieu de convocation du corps électoral.

Arrêté affiché le : 19 OCT. 2017

Arrêté transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19 OCT. 2017

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur général des services de l'université et Madame la Directrice de l'UFR de sciences, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 16 octobre 2017

Le Président de l'université,

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Alain BUI
PRÉSIDENT

Alain BUI

Arrêté affiché le : 19 OCT. 2017

Arrêté transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19 OCT. 2017